



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 12 décembre 2022

Le douze décembre deux mil vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 6 décembre 2022

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Carole ANDRIES, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET, Nathalie BARON

Absents : Elise BRALET (donne pouvoir à Florent CHOLAT), Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Hervé ALOTTO), Brigitte ORGANDE (donne pouvoir à Nathalie BARON)

Secrétaire de séance : Hervé ALOTTO

-----  
DÉPARTEMENT  
DE L'ISÈRE  
-----

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 12  
Nombre de pouvoirs : 3  
Membres votants : 15

### DEL2022\_081 : Dénomination de voirie – RD1085A

Il est rappelé qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques, afin notamment de permettre le bon adressage de ces voiries.

La présente délibération a ainsi pour objectif de donner un nom de voirie à la RD1085A sur sa partie champagnarde, pour que notamment l'entreprise CMSE puisse par la suite disposer d'un numéro et d'une boîte aux lettres.

Les numéros attribués utiliseront la méthode de numérotation métrique (distance séparant le début de la voie et l'entrée du bâtiment/habitation).

Il est proposé comme nom de voie « Route du Pont des Vannes ».

Le Conseil municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité

- **D'accepter** la proposition faite concernant la dénomination et de décider de la dénomination « Route du Pont des Vannes » de la RD1085A ;
- **D'approuver** le choix de la numérotation métrique sur cette voie ;
- **De charger** Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services concernés.

Modalités de vote : 15 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT  
Maire



Hervé ALOTTO  
Secrétaire

Certifié exécutoire compte-tenu de la  
Transmission en préfecture le : 21 DEC. 2022  
Publié le : 21 DEC. 2022